



Besançon, le 27 octobre 2016

## **Le Mont Préneley et les sources de l'Yonne Un site classé qui se fait mieux connaître**

---

La Sous-Préfète de Château-Chinon inaugurerà l'installation de panneaux d'information routière en entrées du site classé du Mont Préneley et des sources de l'Yonne, **le lundi 7 novembre 2016 à 11h.**

Plus de 15 ans après le classement de ce site au titre du code de l'environnement, l'État souhaite communiquer sur l'existence de ce site classé et sur les enjeux liés.

Le site du Mont Préneley et des sources de l'Yonne est classé depuis le 24 mars 2000 par décret en Conseil d'Etat. Il s'étend sur une partie des communes de Glux-en-Glenne (58), Villapourçon (58) et Saint-Prix (71).

Ce territoire de 900 hectares a été classé pour préserver les éléments du paysage et de l'occupation traditionnelle et culturelle du Haut Morvan.

Le classement de site est une protection nationale (L341 - 1 et suivants du code de l'environnement) sur un secteur considéré comme emblématique et dont on souhaite conserver l'état des lieux en évitant la banalisation du paysage. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique.

Tous travaux et aménagements sont soumis à autorisation spéciale, sauf les travaux d'entretien courant.

Rendez-vous le 7 novembre à 11h à la mairie de Villapourçon

- Discours de la sous-préfète de Château-Chinon
- Échanges avec les acteurs locaux : Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Conseil départemental de la Nièvre, Maires de Glux-en-Glenne, Villapourçon et Saint-Prix, Parc Naturel du Morvan, Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National de la Forêt...

Les services de l'Etat en charge de la gestion du site classé répondront aux questions.

### Contacts :

**DREAL Bourgogne-Franche-Comté**

Mission Communication

Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79

mél : [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)

INVITATION MEDIAS